

Pour une monnaie de la solidarité, le Joussemet

philippe.coueignoux@eprivacy.com

Ph Coueignoux 17/11/18

De quel problème est-il question?

Les économistes contemporains sont en général d'accord pour préférer une société basée sur le marché, corrigé de ses imperfections par des règles, et une politique de redistribution fiscale, destinée à assurer la solidarité nationale. Mais les populismes de tout bord ne manquent pas d'exploiter la difficulté pratique de défendre la redistribution car les contributions consacrées aux plus démunis ne sont jamais suffisantes pour les uns et, pour les autres, ne font que perpétuer l'assistanat. C'est le défi de 'l'homme inutile'.

La solution proposée

Jusqu'à présent le travail marchand reste la norme selon laquelle l'individu capable de travailler prouve qu'il est utile à la société. Une bonne partie des mesures de redistribution, dont la formation sous toutes ses formes, a d'ailleurs pour but d'aider chacun à satisfaire cette norme en trouvant de quoi gagner sa vie grâce à une activité rémunérée.

Les difficultés récurrentes à assurer le plein emploi dans un cadre démocratique ouvert au monde extérieur justifient cependant d'envisager un moyen complémentaire pour démontrer de façon tangible 'l'utilité' de chacun, y compris à ses propres yeux. Cette solution s'appuie sur le fait qu'aujourd'hui, quelles que soient ses ressources, l'individu capable de travailler rend souvent service à autrui mais sans pouvoir nécessairement le montrer de façon simple, irréfutable et universelle.

On propose donc d'introduire une monnaie dite de solidarité pour apporter cette preuve manquante de la participation de chacun à la solidarité de tous. Cette monnaie ne se confond pas avec une monnaie marchande comme l'euro en France car elle n'a ni cours légal, ni pouvoir libérateur et ne participe pas à un échange marchand négocié reconnu par la loi. Elle n'est là que pour permettre à celui qui reçoit une faveur librement consentie d'en témoigner en faisant librement un contre-don à celui dont il a apprécié l'acte de solidarité.

Dénommée 'Joussemet' en souvenir d'une victime de l'attentat terroriste du 14 juillet 2016, cette monnaie de solidarité donne à son détenteur la preuve quantifiable de sa participation à la solidarité nationale. Seuls resteront 'hommes inutiles' ceux qui n'en détiennent pas et leur nombre devrait s'avérer négligeable dans une société démocratique ouverte.

Mise en œuvre

Sans entrer dans les détails, la mise en œuvre du Joussemet repose sur cinq principes:

- émission et retrait des joussejets via la fiscalité
- contrôle de la circulation par une Autorité indépendante du gouvernement
- garantie pour les détenteurs de la confidentialité d'utilisation
- analyse et prévention des fraudes incorporées à la définition même du système
- nature purement électronique du joussejet

Cadre national et cadre d'expérimentation locale

Contrairement aux monnaies locales, le Joussemet est par principe de portée nationale, à l'échelle où se pratique la redistribution fiscale, et reste strictement encadré par l'Etat. A parité avec l'Euro, il est émis en substitution des remises d'impôts consenties aux mécènes et retiré via un prélèvement minimum obligatoire auprès des

contribuables non imposables au vu de leurs ressources en euros. Dans l'intervalle, les mécènes auront tout intérêt à reconnaître en Joussements les actions de solidarité dont ils sont témoins et les plus démunis à chercher à rendre service aux détenteurs de Joussements pour payer leur prélèvement obligatoire, preuve tangible de leur 'utilité'. Dans ce schéma de principe, une substitution partielle de l'Euro dans l'économie informelle est probable mais de portée neutre, voire positive car cela facilitera la circulation du Joussement .

Il est toutefois prudent de développer d'abord un cadre d'expérimentation local en profitant du fait que les grandes villes ont, à échelle réduite, une action semblable à celle de l'Etat. Elles encouragent le mécénat local et le bénévolat et, même si leur fiscalité a perdu récemment tout lien avec les plus démunis, elles contrôlent toujours les conditions d'accès à leurs services sociaux et peuvent, par exemple, donner priorité à ceux qui se sont acquittés auprès d'elles d'une redevance libellée en Joussements.

Expérimentation locale

Le déploiement du Joussement comporte nécessairement trois volets couvrant les aspects techniques de la solution, sa mise en œuvre pratique (gestion et communication) et la participation de la société (actions et opinions).

Pour qu'un test local soit utile, il est souhaitable qu'il n'entraîne pas de dépenses hors de proportion avec son échelle et qu'il puisse mesurer de façon scientifique dans quelle mesure la solution proposée répond bien au problème tel qu'il a été identifié.

Le premier point justifie de simplifier le projet le plus possible. Le deuxième suggère de faire appel à une expertise d'analyse des effets sociaux induits par les mesures de politique publique. Le point clé est en effet de pouvoir mesurer l'adhésion des mécènes et des plus démunis à la preuve de solidarité proposée et la possibilité de créer une demande de Joussements de la part de tous. Cet objectif ne manquera pas en retour d'influencer les choix qui détermineront la mise en œuvre locale du projet simplifié sur le terrain.

Calendrier prévisionnel

Il est proposé que ce test se déroule selon le calendrier suivant:

- mois n: formation d'une cellule d'étude et de pilotage
- mois n à n+6: préparation d'un plan de mise en œuvre couvrant technique, communication, gestion, évaluation
- mois n+7 à n+10: adoption, appel d'offre et choix du maître d'œuvre technique
- mois n+11 à n+16: réalisation du plan global adopté pour la mise en œuvre
- année fiscale 202*: lancement public du test sur la base du mécénat de l'année fiscale 202* - 1
- année fiscale 202* + 1: premier bilan et lancement de l'étude de mise à l'échelle
- année fiscale 202* + 2: deuxième bilan et passage à l'échelle nationale

Passage à l'échelle nationale

Si, durant le test lancé par le maire d'une grande ville, d'autres maires voulaient participer à l'expérience, cela devrait être rendu possible par l'adoption de la même infrastructure technique et de la même politique générale d'émission et de rédemption de la monnaie de solidarité, chaque mairie gardant la responsabilité de définir la nature du mécénat et des tâches bénévoles à reconnaître ainsi que les services donnant priorité aux citoyens solidaires.

En cas d'adoption du joussement au niveau national, les mairies qui auront permis de le tester localement continueront à jouer un rôle indispensable dans la reconnaissance de la solidarité au niveau local qui prolongera le dispositif mis en œuvre pour les tests. Par contre elles seront déchargées de la gestion de l'infrastructure technique et financière qui sera gérée plus efficacement au niveau national et offrira les aspects les plus avancés permis par cette échelle.